



COMPTE RENDU DE SÉANCE du conseil municipal du 1^{er} mars 2021

Séance du 1^{er} mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier mars à 19h08

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 23 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Maire.**

Présents :

Mmes, Mrs AGRAIN Christian, BONNEFOUX Nadège, BOSDECHER Nicole, BRUN-AUBERT Chantal, CHABANEL Fabrice, COFFY Alex, COFFY Valérie, DESSIMOND Jean Paul, ENJOLRAS Fernand, ESQUIS Jacqueline, GAYTE Catherine, MAROKIAN David, MARTEL Franck, PALHIÈRE Jean Louis, RAMADIER Lionel, ROCHER Marielle, SENTENAT Ginette, THERME Roselyse, VALLADIER Georges, VIDIL Raymonde, VIGOUROUX Pauline.

Absent :

M. SAHUC Sébastien

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Alex COFFY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 1^{er} mars 2021.

2. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2020

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3. Convention d'adhésion au service « SOS paie » du Centre de gestion de Haute-Loire

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

Article 1er :

L'adhésion au service « SOS paie » du Centre de gestion de Haute-Loire est acceptée.

Article 2 :

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

Article 3 :

Le Maire est chargé d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

La convention est votée à l'unanimité.

4. Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes - plateforme de dématérialisation des marchés publics

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

Article 1er :

Au regard du contexte sanitaire, une prolongation, pour une année à compter du 1er janvier 2021, de la durée de la convention initiale est acceptée. Le nouveau terme est donc fixé au 31 décembre 2021.

Article 2 :

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le présent avenant, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

Article 3 :

Le Maire a délégation pour résilier (si besoin est) la convention selon les conditions qu'elle renferme.

La convention est votée à l'unanimité.

5. Reprise de 19 concessions en état d'abandon

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre, par arrêté municipal, les 19 concessions sus-indiquées en état d'abandon au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.**

Les reprises sont votées à l'unanimité.

6. Modification de la régie photocopie

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les modifications apportées à la régie de recette photocopie de la commune de Polignac comme décrites ci-dessus.

La modification de la régie est votée à l'unanimité

7. Subvention 2020 Don d'ouvrages scolaires

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire don des 270 ouvrages à l'association « Action Solidarité Madagascar »

Le don est voté à l'unanimité

8. Mise en adjudication terrains communaux

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la nouvelle mise en adjudication des terrains communaux à la date du 29 mars 2021, étant entendu que les nouveaux baux à intervenir seront d'une durée de 5 ans.
- **NOMME** Mrs Georges VALLADIER, Jean-Louis PALHIÈRE, Christian AGRAIN et Alex COFFY, membres de la Commission d'Adjudication.

La mise en adjudication des terrains communaux est votée à l'unanimité.

9. Convention de partenariat entre l'ISVT et la commune de Polignac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat comme annexée à la présente délibération.

La convention est votée à l'unanimité.

10. Plan de financement et demande de subvention pour la reprise du pont des Estreys

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le plan de financement tel que ci-dessus pour 226 499.44 € HT, soit 271 799.33 € TTC ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de la région au titre du bonus relance 2021 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SIGNER** et **TRANSMETTRE** tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **INSCRIT** cette opération au budget 2021.

Le plan de financement est voté à l'unanimité

11. Révision du loyer de l'ancienne école des Estreys

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDER** le montant du loyer à **261.53 €** à compter du **1er mars 2021**

La révision du loyer est votée à l'unanimité.

12. Révision du loyer du local commercial BP 385

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le montant du loyer à **307.54 €** à compter du **1er mars 2021**

La révision du loyer est votée à l'unanimité.

13. Cession de terrain Rue des Vignes

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le document d'arpentage tel qu'il est présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser la situation en cédant à M. et Mme **VEY Christian** la partie détachée issue du domaine public, d'une surface de **6 m²** pour l'euro symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération de régularisation.
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge du demandeur

La cession est votée à l'unanimité

14. Location rue du château

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **FIXE**, à compter du **1er avril 2021**, le loyer mensuel du logement situé au rue du château à la somme de **430 €** (quatre cent trente euros).

- - **DECIDE** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

Le prix de la location est voté à l'unanimité

15. Cession de terrain Rue de Chourac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- - **ACCEPTÉ** lesdites cessions à l'euro symbolique
- - **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.
- - **DIT** que les frais d'acte administratif seront à la charge de la SAS PING

La cession est votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 29.

**Le Maire,
M. Jean-Paul VIGOUROUX.**



[Handwritten signature in blue ink]